



Mail : contact@ccdraga.fr

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 20/03/2024

ID : 007-240700864-20240314-2024_031A032-BF



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 14 Mars 2024	
<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- en exercice : 35- présents : 24- votants : 33	<p>L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le sept mars, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.</p>
<p>Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance</p>	<p><u>Titulaires présents :</u> ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PUJUGUET Brigitte, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, TRIOMPHE Sylvain</p> <p><u>Absents ayant donné procuration :</u> CHABANIS Alexandre (procuration à P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (Procuration à E. MARCE) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - CASAMATTA Marie (procuration à M. DROUARD) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI) - LAURENT Jérôme (procuration à C. SALVI) - PRADIER LAGET Jérôme (procuration à JF COAT) - RIEU Roland (procuration à JP CROIZIER) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) – GARCIA Patrick (procuration à M LANDRAUD)</p> <p>Absent : Ne participe pas au vote : Françoise GONNET TABARDEL (procuration de Mme SAUJOT BEDIN)</p>
<p><u>Délibération</u> N° 2024-032</p>	<p><u>Votes :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Pour : 33- Contre : 0- Abstentions : 0
<p><u>Objet :</u> Budget SIPAZAI - Approbation du compte administratif 2023</p>	

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Communautaire élit comme Présidente de séance Madame Martine MATTEI

Le comptable assignataire a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2023 du budget SIPAZAI, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget SIPAZAI de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	640 710.52	335 404.53	976 115.05
	Titres de recettes émis	333 254.53	335 404.53	668 659.06
	Réductions de titres	-	-	-
	Restes à réaliser	-	-	-
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	640 710.52	335 404.53	976 115.05
	Mandats émis	320 653.19	335 149.49	655 802.68
	Annulations de mandats	-	-	-
	Restes à réaliser	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	12 601.34	255.04	12 856.38
	Déficit	-	-	-
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
RESULTAT REPORTE	Déficit	320 005.99	-	320 005.99
	Excédent	-	-	-
RESULTAT CUMULE	Déficit	307 404.65	-	307 149.61
	Excédent	-	255.04	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2023 du budget SIPAZAI et de donner quitus à Madame la Présidente pour l'exercice 2023 (la Présidente, Mme GONNET-TABARDEL, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2023 du budget SIPAZAI est approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance
 M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme
 Le Président certifie sous sa responsabilité
 Le caractère exécutoire de cet acte



La Présidente de séance,
 Martine MATTEI

